

Forts de notre expérience de Courtier leader de l'Assurance des Professionnels de la Médecine alternative et complémentaire,

MEDINAT vous garantit en tous lieux, quels qu'ils soient.

MEDINAT vous permet, automatiquement et sans majoration, d'exercer votre activité de façon ponctuelle, dans le monde entier avec une garantie Responsabilité Civile Professionnelle.

MEDINAT est le seul contrat Français à donner une définition aussi précise de ce qu'est la garantie Responsabilité Civile Professionnelle sans confusion possible avec la Responsabilité Civile Exploitation.

MEDINAT est aussi le seul contrat Français à proposer la garantie de l'ensemble des techniques que vous utilisez au quotidien à partir du moment où vous nous les indiquez sur le bulletin d'adhésion.

Nous avons mis au point le contrat groupe  dont les différents volets de garanties sont destinés à l'ensemble des **Praticiens des Médecines alternatives et complémentaires**. La souscription est réservée aux praticiens justifiant d'une certification (diplôme) que nous connaissons ou de l'appartenance à une organisation professionnelle et qui exercent en étant fiscalement déclarés quel que soit le statut juridique. (Profession libérale, auto-entrepreneur, salarié porté, association, s-scoop, etc...)

Ce contrat dénommé  reprend :

GARANTIES OBLIGATOIRES, PACK DU PRATICIEN :

- **Une Responsabilité Civile Professionnelle** : Il s'agit de garantir le praticien contre les conséquences pécuniaires qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels et/ou immatériels consécutifs causés aux consultants par suite d'erreurs ou de fautes professionnelles commises du fait de l'exercice de son activité professionnelle telle qu'elle est déclarée sur le bulletin d'adhésion, dans les diagnostics, conseils écrits ou applications thérapeutiques.

Conjoint Collaborateur : La garantie est étendue à la Responsabilité encourue du fait du conjoint qui accomplit des tâches bénévoles au cabinet de l'assuré.

Fonction Hospitalière : La garantie est étendue à la Responsabilité Civile que l'assuré peut encourir à titre personnel dans le cadre de ses fonctions hospitalières au sein d'un établissement public à la suite d'une faute détachable de la fonction.

- **Une Responsabilité Civile Exploitation** : Il s'agit de garantir le praticien contre les conséquences pécuniaires qu'il peut encourir à raison des dommages fortuits, corporels, matériels et immatériels qui en sont la conséquence, causés aux consultants ou aux tiers et survenus dans l'exercice de sa profession et provenant notamment du fait de l'assuré lui-même, des personnes dont il a à répondre, ainsi que du fait de son mobilier, de son matériel, de ses installations professionnelles ou des locaux utilisés pour les besoins de sa profession.

Formation : Les garanties du contrat s'appliquent également à la Responsabilité Civile de l'assuré du fait de son activité de formateur.

- **Une Protection Juridique** : garantissant le paiement des honoraires pour vous défendre devant les juridictions qui intervient dans le cadre de :

- Votre activité professionnelle à l'occasion notamment :

Des relations contractuelles, des rapports avec les organismes sociaux, d'une recherche en exercice illégal, des relations de voisinage, des infractions au code de la route à l'occasion d'un déplacement professionnel et/ou privé, des relations avec les administrations.

- Votre Vie Privée :

Vos biens de consommation, votre résidence principale, voisinage, votre vie associative, la protection du permis de conduire

LES MONTANTS ASSURES DANS LE PACK

- | | | |
|--|--|------------------|
| - Montant garanti en Responsabilité Civile Exploitation | => 8 000 000 € | } Sans Franchise |
| - Montant garanti en Responsabilité Civile Professionnelle | => 8 000 000 € /sinistre avec une limite de 15 000 000 € /année d'assurance | |

Une protection Juridique qui vous défend dans le cadre de l'exercice de votre activité et de votre vie privée :

- Montant garanti par sinistre => 30 000 €

Ce montant est donné sans franchise et dans la limite des montants contractuels par type de procédure.

La tarification de ce pack de garanties est établie de la manière suivante :

- Selon activité : voir tarif joint